

les associations

Automobile Club Suisse
section de Genève (ACS)

Association Suisse
des Transports Routiers
Section genevoise (ASTAG)

Association Genevoise
des Entreprises de Transport
(AGET)

Chambre de Commerce, d'Industrie
et des services de Genève (CCIG)

Fédération des Artisans, Commerçants
et Entrepreneurs de Genève (FAC)

Fédération du
Commerce Genevois (FCG)

Fédération Economique
du Centre-Ville (FEC)

Fédération des Entreprises
Romandes Genève
(FER Genève)

Fédération Genevoise des
Métiers du Bâtiment (FMB)

Socopark

Taxi-phone Centrale SA.

Touring Club Suisse
section de Genève (TCS)

Trade Club

Union Genevoise des Carrossiers
(UGC)

Union Professionnelle Suisse de
l'Automobile Section genevoise
(UPSA)

RECOMMANDE

DCTI

Office des autorisations
de construire
5, Rue David-Dufour
1205 Genève

Genève, le 18 mai 2010

DAP/BT

Concerne : Ville de Genève – rénovation du Pont du Mont-Blanc, remplacement de l'éclairage et des barrières, aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle – FAO du 21 avril 2010

Madame, Monsieur,

Le Groupement Transports et Economie (ci-après GTE) vous transmet ses observations par rapport à la requête en autorisation n°103'540 susmentionnée, en respectant le délai imparti de 30 jours.

Le GTE relève que les cyclistes ont déjà à disposition un itinéraire sécurisé, à savoir le pont des Bergues. Nous rappelons ensuite qu'un projet de passerelle piétonne juxtaposée au pont du Mont-Blanc a fait l'objet d'une étude de faisabilité. Cette passerelle a été insérée dans le projet d'agglomération franco-valdo-genevois et a obtenu à ce titre une inscription en priorité A de la part de la Confédération, ce qui implique l'octroi d'une subvention fédérale de 4.9 millions de francs pour autant que les travaux démarrent entre 2011 et 2014.

La priorité actuelle consiste donc à commencer les travaux de cette passerelle dans les meilleurs délais, afin de ne pas perdre cette subvention, et non pas à réaliser l'aménagement cité en titre, notamment pour les raisons suivantes:

- **Le pont du Mont-Blanc fait partie du « U » lacustre classé en réseau primaire.** Nous rappelons à cet effet l'alinéa 1 de l'article 3A de la Loi sur les routes (L1 10): « *le réseau routier primaire a pour fonction d'assurer des échanges fluides entre les différents secteurs de l'agglomération, ainsi qu'entre l'agglomération et le territoire qui l'entoure* », ainsi que l'article 3B, alinéa 2: « *les réseaux primaires et secondaires sont affectés prioritairement au trafic motorisé public et privé. Leur aménagement est conçu en ce sens* ». A la lumière de ces articles, **vouloir faire passer les vélos sur cet ouvrage stratégique reliant les deux rives n'est pas adéquat, surtout en présence du pont des Bergues et au vu de la réalisation prochaine d'une passerelle uniquement dévolue à la circulation des cyclistes.**

- **Le pont du Mont-blanc présente une proportion élevée de véhicules utilitaires, tout en étant parcouru par plusieurs lignes de transports publics.** Cet état de fait est incompatible, pour d'évidentes raisons de sécurité, avec la réduction des voies proposées. Une largeur de voie de 2,65 mètres présente un danger très important pour l'ensemble des usagers passant sur le pont ou empruntant la piste cyclable.
- **Le GTE est d'avis que les deux-roues légers doivent être incités, en principe, à passer sur le réseau urbain de quartier,** et plutôt à titre exceptionnel sur le réseau secondaire via une sécurisation adéquate, mais non pas sur le réseau primaire, tout particulièrement sur un ouvrage où transitent plus de 80'000 véhicules par jour.

Pour le surplus, nous nous rangeons aux arguments techniques mis en exergue par la section genevoise du TCS, membre de notre groupement.

Au vu des raisons énoncées ci-dessus, le GTE s'oppose fermement à l'aménagement cité en titre.

Pour le GTE, tout changement d'affectation du pont du Mont-Blanc doit aller de pair avec la réalisation d'une traversée lacustre.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.



Le Président

Jean Rémy ROULET

Copie : Blaise Matthey, FER Genève
Jacques Jeannerat, CCIG
Guy Zwahlen, section genevoise du TCS
Alain Sarrachi, section genevoise de l'Automobile Club Suisse
Yves Golaz, Union professionnelle suisse de l'automobile
Serge Corbex, Union genevoise des carrossiers
Thierry Oberson. Association Feu Vert
Michel Mooijman, ASTAG – section genevoise